



Formateurs EBIOS *Risk Manager*

Charte

Date : 06/09/2022

Statut : Validé

Classification : Public

Nombre de pages : 5

Responsable des travaux : Jérôme THEMEE, Tony HEDOUX

Validation : Conseil d'administration

Licence : 

1 Préambule

Le club EBIOS s'est, depuis quelques années, engagé dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de formation et de promotion de la méthode d'analyse de risques EBIOS. Pour assurer la qualité attendue des formations concernant cette méthode, le club EBIOS a élaboré une « charte du formateur EBIOS *Risk Manager* » dont la finalité est de préciser les principes et les conditions à réunir pour assurer la rigueur méthodologique des intervenants, la qualité du matériel pédagogique et de bonnes conditions matérielles d'intervention. Elle précise les missions, les conditions d'exercice ainsi que les engagements des différents intervenants dans le déroulement des formations et permet au club de reconnaître et de valoriser l'implication des personnels qui les assurent. Elle a également pour objectif de définir les différentes modalités d'intervention (conception pédagogique, animation de groupe, accompagnement...) qui constituent, chacune, des activités de formation à part entière. La charte du formateur doit ainsi permettre d'améliorer la qualité des formations, tant dans l'intérêt des personnels concernés (stagiaires et formateurs/trices) que dans celui du club EBIOS.

La présente « **Charte du formateur EBIOS *Risk Manager*** », ci-après dénommée « **Charte** », est un engagement, et avant tout un code de déontologie et de bonne conduite. Elle fédère les membres du Cercle des formateurs du Club EBIOS autour de valeurs et d'objectifs communs et explicitement exposés.

2 Organisation

Le « **Responsable du Cercle des formateurs** », désigné par le Conseil d'administration du Club EBIOS, doit :

- conserver les Chartes signées par les formateurs ;
- s'assurer de la publication de la liste à jour des signataires de la Charte, sous la catégorie « Membres du Cercle des formateurs » ;
- animer les réunions du Cercle des formateurs ;
- mettre à disposition des formateurs signataires de la Charte le « Kit de formation » ;
- fournir à l'assemblée de la communauté un bilan annuel des activités du Cercle des formateurs ;
- organiser un point annuel avec l'ANSSI pour améliorer le « Kit de formation » ;
- traiter les manquements et réclamations concernant les engagements contenus dans la Charte.

3 Le profil des formateurs EBIOS *Risk Manager*

Le « **Cercle des formateurs** » est un groupe de travail du Club EBIOS. Il réunit des formateurs, membres du Club EBIOS et des formateurs indépendants, qui sont formateurs au moins sur la méthode EBIOS *Risk Manager*, et qui ont adhéré à la Charte. Il a pour but de partager des expériences d'enseignements et de mise en commun de meilleures pratiques dans cette activité, dans un esprit de mutualisation des ressources et d'amélioration continue de la pratique d'EBIOS et des outils associés.

4 Engagement du formateur EBIOS *Risk Manager*

Le Formateur s'engage à :

- être un formateur ayant l'aptitude de transmettre ses connaissances et son expertise à un groupe d'apprenants avec les méthodes pédagogiques adaptées aux formations d'adultes. La formation devra donc être un processus proposant des pratiques et des expériences directes afin de motiver l'apprentissage ;
- être compétent sur la méthode EBIOS *Risk Manager*, c'est-à-dire la connaître et la pratiquer ;
- maintenir et actualiser son expertise ;

- informer les personnes qu'il connaît ou rencontre et qui réalisent des formations EBIOS *Risk Manager* de l'existence du Cercle ;
- faire parvenir au Responsable du Cercle des formateurs, à la fin de chaque année civile (via l'adresse email cercledesformateurs@club-ebios.org), un bilan des formations EBIOS *Risk Manager* réalisées sur la période écoulée, comprenant à minima :
 - la liste des formations EBIOS *Risk Manager* réalisées, avec pour chacune d'entre elles sa durée, le nombre d'apprenants, une synthèse qualitative et quantitative des évaluations des apprenants ;
 - ses retours d'expériences (positifs et négatifs) suite aux formations ;
- respecter les termes de la licence applicable au « Kit de formation ».

5 Déontologie

L'activité de formateur doit s'exercer dans le cadre déontologique suivant :

- fournir des renseignements exacts sur sa formation, ses compétences professionnelles ;
- contribuer par son comportement et la qualité de ses actions à renforcer l'image de la profession, de la communauté des formateurs EBIOS *Risk Manager*, ainsi que du Cercle des formateurs; assurer soi-même la préparation de son intervention.
- Indiquer l'origine des documents utilisés. Les supports de formation du club EBIOS sont la propriété intellectuelle du club EBIOS. Il doit être indiqué sur chacun des documents « *Support de formation conçu et réalisé par le club EBIOS. Tous droits réservés – © Club EBIOS – année* »
- respecter la culture de l'organisation cliente ;
- respecter le secret professionnel. Le formateur est tenu au respect du secret professionnel dans le cadre de sa mission ainsi qu'au devoir de réserve ;
- respecter la personne humaine, faire preuve d'indépendance de jugement et d'action, d'honnêteté, de neutralité, et de respect de la confidentialité professionnelle ;
- respecter les autres formateurs signataires de la Charte en faisant preuve de réserve, courtoisie et amabilité quant à leurs formations ;
- en qualité d'ambassadeur du Cercle des formateurs, il n'est pas permis de porter atteinte ou de se prononcer publiquement contre le Cercle des formateurs et plus globalement contre le Club EBIOS (conférences, réseaux sociaux ...);
- ne pas prononcer publiquement des critiques contre la méthode EBIOS *Risk Manager*; prévenir le Responsable du Cercle des formateurs en cas de désaccord sur un point relatif à EBIOS *Risk Manager*.

Enfin, le formateur signataire de la Charte s'engage à fournir les éléments demandés par le Responsable du Cercle des formateurs sous 8 jours en cas de constat d'un manquement ou de réclamation concernant l'un des engagements figurant dans la Charte.

6 Moyens de formation

Le « Kit de formation » se compose des éléments suivants :

- le livret du formateur (séquençement de la formation, objectifs, etc.) ;
- la présentation du formateur (diaporama complet avec les corrections des exercices) ;
- le livret de l'apprenant (diapositives extraites de la présentation du formateur sans les corrections, énoncés des exercices et espaces pour faire les exercices).

Il sert de base commune à la création du matériel de formation de chaque formateur. Pour que la communauté vive et progresse, le Cercle des formateurs permet en particulier d'avoir accès à la dernière version du Kit de formation et de contribuer à son évolution.

7 Propriété intellectuelle

En application de l'article L.113-2 alinéa 3 du Code de la propriété intellectuelle, le club EBIOS est investi du droit d'auteur. En conséquence, elle détient des droits d'auteur exclusifs (moraux et patrimoniaux) sur le contenu et les supports de formation. Toute utilisation sans l'autorisation du Club EBIOS constitue une contrefaçon, laquelle peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales.

En cas de modification du « Kit de formation » (ex : pour créer son propre matériel de formation), le formateur s'engage à fournir au Cercle des formateurs l'ensemble des documents modifiés afin de partager les connaissances. Cela peut être fait lors du bilan annuel. Toute participation à l'amélioration du « Kit de formation » est faite à titre gratuit dans l'intérêt commun du Cercle des formateurs, dans cette œuvre dite collective. A ce titre, aucun droit ni aucune redevance ou quelconque somme ne pourra être demandé en contrepartie de cette participation qui est un devoir du formateur au titre de son appartenance au Cercle.



Engagement personnel du formateur EBIOS *Risk Manager*

Je, soussigné [Prénom] [NOM].....

déclare avoir pris connaissance des dispositions de la présente Charte du formateur EBIOS *Risk Manager*, et m'engage à les respecter. Je m'engage de même à respecter les versions ultérieures de la présente Charte qui seront portées à ma connaissance.

Dans le cas contraire, ma participation au Cercle des formateurs pourra être suspendue, ce qui impliquerait la radiation de la liste des formateurs signataires de la Charte.

Je consens à ce que mon nom, mon prénom et les informations suivantes soient intégrées à la liste des formateurs signataires de la Charte et publiées sur le site web du Club EBIOS :

- l'adresse électronique de contact : [adresse électronique]
- et/ou l'adresse de la page où la formation est proposée [adresse de la page web de la formation (seule les adresses spécifiques seront acceptées)]
.....

J'ai pris acte que :

- mes données sont collectées et traitées à des fins de suivi des formateurs signataires de la Charte (gestion de la liste, accès à la partie afférente du Forum, et autres échanges au sein du Cercle des formateurs), et y consens ;
- je peux exercer mes droits d'accès, de modification et de suppression, dans les limites posées par la loi, via le [formulaire de contact](#) (voir les [mentions légales](#)) ;
- leur suppression impliquerait de ne plus faire partie des formateurs référencés et du Cercle des formateurs ;
- je peux m'adresser au Responsable du Cercle des formateurs pour toute question sur le traitement de mes données (cercledesformateurs@club-ebios.org).

À [VILLE]

Le [jj/mm/aaaa]

Signature :